

Corsier-sur-Vevey, le 17 novembre 2023

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 20/2024 concernant :

Budget communal 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Olivier Schorer vice-Président, Roch Genoud, Xavier Fonjallaz, Patrick Marrello et Patrick Groux, rapporteur.
Urs Schluechter excusé, Bernard Caron absent.

La commission a siégé le mardi 12 novembre 2024 à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Madame la Syndique Arianne Rouge et Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Michel Ceppi, Cédric Desmet, Pierre-André Debétaz, Christian Kaelin et Hervé Liniger.

Monsieur Benoît Demierre, Boursier et Mme Maria Abella, Adjointe à la Bourse étaient aussi présents.

Déroulement de la séance :

Les Municipaux présents et Monsieur le Boursier répondent à nos questions et nous donnent les explications techniques détaillées. Le budget ressemble aux années précédentes, il n'est pas prévu d'événements extraordinaires.

Une première remarque d'un membre concerne les conclusions du préavis dans lesquelles les revenus et les dépenses ont été inversées.

Les points suivants sont abordés lors de la lecture du budget :

1	Administration générale
110	Administration
3011.00	Traitement du personnel

Le budget prévoit une augmentation du coût de la vie de 1,5% alors que selon les dernières tendances, elle ne serait que de 0.7%. Au moment d'établir le budget, les prévisions d'augmentation du coût de la vie étaient un peu différentes. En outre, la Municipalité préfère prendre une marge et faire une prévision « pessimiste ».

1 Administration générale
110 Administration
3189.00 Frais de recrutement

Un poste de secrétaire municipale sera mis au concours en fin d'année, comme il s'agit d'un haut poste, une entreprise spécialisée sera sollicitée.

1 Administration générale
110 Administration
3189.00 Agenda 21 et développement durable

La Municipalité veut donner les moyens à l'agenda de prendre des mesures, d'où l'augmentation. La liste des projets est longue, dont beaucoup avec le PEC (plan climat et énergie communal).

1 Administration générale
110 Administration
4904.00 Valorisation ressources allouées à coordinateur

Ce montant comprend les frais liés à l'activité, le salaire et le renchérissement de 3%.

1 Administration générale
150 Affaires culturelles
3653.00 Subventions/soutiens culturels

Au montant de base se rajoute sous ce numéro l'intégration des CHF 2.00 du fonds culturel riviéra. Ce sont des subventions pour des animations culturels propres à la commune.

1 Administration générale
160 tourisme et sociétés locales
3528.08 CIL

CIL = commission intercommunale de Lavaux. Facturés cette fois à 100% pour des projets envisagés (2023 : 25%, 2024 : 50%)

2 Finances
220 Service de la dette
3520.00 Participation à la péréquation intercommunale
4520.00 Retour de la péréquation intercommunale
4520.10 Compensation RIE III

Il faudra attendre plusieurs exercices pour en savoir plus sur les effets de la nouvelle péréquation. Il y a beaucoup d'incertitudes sur les chiffres cantonaux.

3 Domaines et bâtiments
35000 Conciergerie
3011.00 Traitements du personnel

La Municipalité explique l'augmentation par une adaptation du taux d'activité de M. Vincent Dellsperger, des primes d'ancienneté et du coût de la vie.

35 Bâtiments
35001 Crosets 1 (Châtelard)
3141.00 Entretien

La commune en tant que propriétaire est tenue d'avoir une somme à disposition en cas d'imprévu et pour les entretiens extérieurs. 1^{ère} année d'exploitation.

35 Bâtiments
35003 Centrale 1 & 3
3300.00 Amortissement PA 05/2004
3311.18 Amortissement PA 03/2019

Pas possible d'amortir complètement, la loi l'impose.

35 Bâtiments
35007 La Chaux
3141.00 Entretien

Transformation de l'ancienne garderie en appartement. Par la suite, il y aura un poste « loyers ».

35 Bâtiments
35037 Parking de la Planie
3141.00 Entretien

L'horodateur est à changer. A charge de la Commune, propriétaire.

40 Voirie
400 Pionniers et auxiliaires
3011.00 Traitement du personnel

Toutes les activités ont été rapatriées sous 400, y compris les 43'500.00 (450/3011) du traitement du personnel de l'éco-point.

La forte augmentation est expliquée par la municipalité par le doublage du personnel à la déchetterie pour faire face aux incivilités et tensions. La facturation aux autres communes est par conséquent aussi augmentée : 4905.00

40 **Voirie**
400 Pionniers et auxiliaires
3080.00 Personnel intérimaire et autres

Un oubli dans la colonne « charges » du budget 2024 : il ne s'agit pas de 0.00 mais de 55'000.00.

43 **Routes**
430 Routes
3142.01 Balayage des chaussées

Location machine de Corseaux incluse.

50 **Instruction**
500 Enseignement & éducation
3522.00 Part communal à l'association scolaire

Nouvelle crèche au Mt-Pèlerin dès le mois d'août 2025 : 40 places d'accueil pour 80 enfants.

70 **Service administratif**
710 Subventions communales
3655.01 Accueil préscolaire
3655.02 Accueil extra-scolaire et para-scolaire

Subvention cantonale se montant à 20% dorénavant, pour le reste moitié parents, moitié communes. Crèche Mont-Pèlerin inclus.

Page 44 **Cash-flow d'exploitation selon budget 2025**

Le cash-flow (qui sert à investir sans avoir recours à l'emprunt) se monte à **CHF 450'55.00, soit une baisse de 745'600.00 par rapport à l'année passée !** La phase d'incertitude due au changement de la péréquation ne peut tout expliquer.

BTI

La séance intercommunale des délégations des commissions des finances a eu lieu le 26 septembre 2024 à Corsier. Votre serviteur y était présent.

Au budget apparaît une très légère augmentation due à l'augmentation du coût de la vie et des primes pour un coût total de fonctionnement de CHF 1'675'000.00

Conclusions

La commission qualifiait le cash-flow de modeste l'année passée. Que dire alors de celui de cette année ! De plus, il apparaît un déficit de CHF 725'000.00 ramené à CHF 155'000.00 par des dissolutions de réserves.

La CoFin s'inquiétait l'année passée de l'augmentation continuelle des postes du traitement du personnel (abstraction faite de l'augmentation du coût de la vie et des augmentations automatiques) ; elle continue à s'alarmer de l'augmentation du traitement du personnel cette année encore, que ce soit dans le domaine de la voirie mais aussi des bâtiments et de l'administration communale. Cela explique en grande partie la diminution du cash-flow. Il ne semble pas pour la CoFin que la somme de travail, par exemple pour la voirie, ait augmenté sur le territoire de la commune en proportion des augmentations soumises dans le budget. La population de notre commune est restée très stable ces dernières années. La COFIN n'est pas convaincue de la nécessité de l'augmentation des postes de la voirie, passant de 6.9 équivalent plein temps en 2024 à 7.6 équivalent plein temps en 2025.

La CoFin souhaiterait que la CoGest pour son prochain rapport se penche plus particulièrement sur ce point 3011, traitement du personnel en analysant plus profondément ce domaine.

Au vu de la baisse substantielle du cash-flow et des remarques ci-dessus, la CoFin vous propose un amendement :

- soit page 25, sous 40 voirie, 3011.00 traitements du personnel : de baisser ce montant de CHF 50'000.00 et ainsi de passer de CHF 578'100.000 à CHF 528'100.00 avec pour conséquences des baisses dans les postes liés (3030-3040-3050), afin de maintenir le nombre d'employés de voirie en 2025 à un niveau similaire à 2024.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 16/2023 tel qu'amendé :

- *d'adopter le budget communal 2025 présentant*

<i>aux revenus</i>	<i>CHF 20'554'100.00</i>
<i>aux dépenses</i>	<i>CHF 20'659'100.00</i>
<i>d'où un excédent de dépenses de</i>	<i>CHF 105'000.00</i>

Annexe : rapport des délégations des commissions des finances intercommunales sur le BTI.

La Commission des finances

Le Vice-Président



Olivier Schorer

Le rapporteur



Patrick Groux

Séance intercommunale sur le budget BTI 2025

Rapport des délégations des Commissions des finances

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Une délégation des conseils communaux composée de :

- Madame Vivienne Rignall, Corseaux
- Monsieur David Gatfield, Jongny
- Monsieur Murisier, Jongny
- Monsieur Patrick Groux, Corsier
- Chardonne absent

s'est réunie le jeudi 26 septembre 2024 à Corsier pour analyser le budget du Bureau Technique Intercommunal (BTI) pour l'année 2025.

La délégation remercie Monsieur Jean-Luc Sansonnens, président du comité directeur du BTI, Monsieur David Ferrari, Chef de service et de Madame Arianne Rouge, syndique de Corsier et membre du CODIR pour leur présence et pour les réponses et explications fournies.

Budget 2025

3011 Salaires

La pérennisation du CDD (3080) génère une augmentation d'un EPT, partiellement compensé par une baisse de 0,3 EPT à l'administratif menant l'effectif du personnel à 10 EPT.

3091 Formation du personnel

Formation continue du personnel (Cours informatifs, ECA, sur les nouvelles lois, etc...)

3282 Communications téléphone

Contrat mensuel avec Swisscom couvrant la location de 12 postes téléphoniques, le VPN et la centrale. Solution flexible couvrant un service complet (remplacement régulier du matériel, assurance et maintenance).

3182.01 Communications Natel

Frais de Natel, abonnements, carte data GPS...

Peu de changements autrement dans la plupart des postes.

Le BTI constate une nette augmentation des dossiers, cela est dû : PAC, voltaïque, LPRPNT (loi sur la protection de la nature), arbres, énergies, oppositions...

L'entrée en vigueur du PACOM demande un temps de traitement d'un dossier allongé pour respecter la double réglementation de la police des constructions et celle du PACOM. Le plus restrictif est appliqué.

Pour rappel le financement du BTI est à la charge des quatre Communes du Cercle avec une clé de répartition qui varie d'une année à l'autre en fonction des heures allouées par les employés pour chaque dossier. La révision des tarifs du BTI a été acceptée par les différents conseils communaux, elle est en vigueur depuis le 18 juillet 2023. Cela a une influence positive sur la qualité des demandes et dossiers réduisant les échanges pour le BTI.

Les recettes se trouvent dans les budgets communaux.

La gestion financière du BTI est faite par le boursier de la commune de Corsier (position 3185.00).

Le BTI est satisfait de pouvoir répondre dans des délais courts pour le bénéfice du citoyen (3 mois jusqu'à délivrance d'un permis de construire, sauf en cas d'opposition), ce qui n'est pas le cas dans d'autres endroits du canton.

La délégation des conseils communaux remercie le bureau technique pour la qualité de son travail. La séance est levée à 19h30.

Le rapporteur



Patrick Groux